



Prévessin-Moëns
Cosmopolite, dynamique & verte

ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

30 octobre 2020

Tenir ensemble.

LUTTE CONTRE LA COVID-19

Mobilisation

Depuis aujourd'hui, le **reconfinement** est applicable pour tous. Les déplacements non essentiels ne sont plus autorisés.

Madame la Maire a réuni la cellule de crise de la Mairie afin d'étudier les conséquences de cette décision pour notre collectivité. Comme au printemps, soyez assurés qu'**élus et agents municipaux sont et resteront mobilisés pour soutenir tous les Prévessinois dans cette nouvelle épreuve.**

En complément des mesures nationales communiquées par le gouvernement, retrouvez ci-dessous les principales décisions locales par thème.

La page de notre site internet dédiée à la crise sanitaire est en cours de mise à jour.

Plus d'infos: <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Attestations de déplacement : <https://www.interieur.gouv.fr>



ACCUEIL DU PUBLIC EN MAIRIE

- Maintien de l'accueil du public en Mairie aux horaires habituels :

lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h ;

mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h ;

vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

- Les démarches par téléphone et par courriel sont à privilégier.

- Certains services ne recevront plus que sur rendez-vous. Nous vous invitons à contacter l'accueil de la Mairie ou le service concerné avant de vous déplacer en Mairie.

Plus d'infos : mairie@prevessin-moens.fr / 04 50 40 51 09



RENTRÉE SCOLAIRE DANS LES ÉCOLES

C'est dans un contexte de **vigilance accrue** à tous points de vue que la rentrée scolaire des élèves se fera dans nos écoles, comme dans l'ensemble des écoles de France.

- **Lundi 2 novembre : ouverture des écoles à 10h (avec échelonnement afin d'éviter le brassage des élèves)**, pour permettre l'hommage à Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie assassiné. Pour les parents qui n'ont pas de mode de garde entre 8h30

et 10h, un **service d'accueil** est mis en place : les enfants seront accueillis à 8h30 (avec échelonnement) et encadrés dans leur classe jusqu'à 10h.

- **Port du masque obligatoire dès le CP** (espaces intérieurs et extérieurs à l'école).
- **Port du masque obligatoire dans un rayon de 50m aux abords des écoles.**
- **Justificatif de déplacement scolaire obligatoire** : celui-ci sera fourni par l'école de votre enfant.
- **Maintien des services de transport et restauration scolaires** aux horaires habituels, et conformément au nouveau protocole sanitaire. Dans ce contexte particulièrement difficile, nous incitons les familles qui en ont la possibilité à faire le choix de limiter la fréquentation de leurs enfants au restaurant scolaire et à l'accueil de loisirs. Les absences seront de toute évidence non facturées.
- **Maintien des services des centres de loisirs et de l'Espace Jeunes.**

Plus d'infos pratiques : scolaire@prevessin-moens.fr / 04.50.28.41.50

Soutien des familles : maisondesfamilles@prevessin-moens.fr / 06.07.55.60.45



ESPACES PUBLICS ET AUTRES INFRASTRUCTURES COMMUNALES

- Fermeture de toutes les salles communales et infrastructures sportives communales, excepté dans le cadre des activités scolaires.
- Les parcs restent ouverts au public.
- Le marché dominical est maintenu sur le parvis de la Mairie.
- Fermeture de la bibliothèque municipale. La boîte-aux-lettres extérieure dédiée aux retours de livres reste accessible.
- Fermeture de la Maison des Familles, excepté pour les permanences institutionnelles (CAF et médiation familiale) et pour le Point Ecoute Parents.

Plus d'infos : mairie@prevessin-moens.fr / 04 50 40 51 09



PORT DU MASQUE

Au niveau national :

- **OBLIGATOIRE dès 11 ans** sans possibilité de dérogation locale dans l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) où l'accueil du public reste possible, dans les transports en commun, les marchés couverts et en entreprise dans les conditions décrites dans le protocole national en entreprise.
- **OBLIGATOIRE dès 6 ans** dans les établissements scolaires et périscolaires.

Renforcement au niveau local, par arrêté préfectoral :

- sur la voie publique dans un rayon de 50 m aux abords de l'ensemble des gares routières et ferroviaires entre 06h00 et 21h00 ;
- sur la voie publique pour les rassemblements statiques dans un rayon de 50 m autour des lieux de culte ;
- dans les emprises des arrêts, abris et zones d'attente de transports en commun entre 06h et 21h ;
- sur la voie publique dans un rayon de 50 m aux abords des centres commerciaux, supermarchés et hypermarchés.
- A partir du 2 novembre : sur la voie publique dans un rayon de 50 m devant les entrées et sorties des établissements d'enseignement et les lieux d'accueil de mineurs entre 6h et 18h.

De manière générale, le port du masque doit être **systematique dans toutes les situations où les règles de distanciation physique ne peuvent être appliquées.**

Plus d'infos : mairie@prevessin-moens.fr / 04 50 40 51 09



ÉVÈNEMENTS & CULTURE

- **Annulation des évènements communaux** : Salon des Créateurs, Marché de Noël, cérémonie des Voeux du Maire.
- **Suspension des cours du Kiosque à Musique en présentiel**. Des informations complémentaires seront fournies aux parents et élèves au plus vite.
- **Cérémonie du 11 novembre** : des informations complémentaires seront communiquées dans la prochaine newsletter.

Plus d'infos: communic@prevessin-moens.fr / 04 50 40 51 09



SOCIAL

- Soutien aux personnes isolées et/ou vulnérables

Vous êtes ou vous connaissez une personne fragile, vulnérable ou isolée habitant la commune ? Le service Social de la Mairie vous invite à inscrire cette personne ou à **vous inscrire sur son registre de suivi**. Ainsi nous appellerons régulièrement pour prendre des nouvelles pendant cette période anxiogène.

- **Suspension de tous les cours et autres animations** : cours de français, cours d'informatique...

Plus d'infos et inscriptions sur le registre : social@prevessin-moens.fr / 04 50 40 51 09



AINÉS

Un colis de Noël pour les aînés de 70 ans et plus

La commune et le CCAS vous proposent un colis de Noël à réserver **avant le 20 novembre** en retournant votre bulletin d'inscription directement à l'accueil de la Mairie ou dans la boîte aux lettres extérieure ou par courrier (27 chemin de l'Eglise - BP 69 - 01280 Prévessin-Moëns) ou par mail : social@prevessin-moens.fr

Le bulletin d'inscription est disponible sur www.prevessin-moens.fr/actus-social.

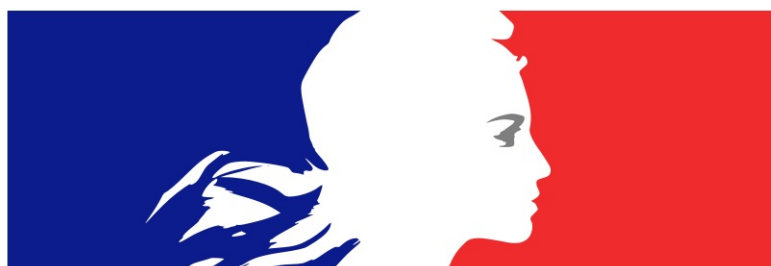


VIGIPIRATE

Alerte Attentat

Le Gouvernement a décidé de passer le plan Vigipirate **au niveau URGENCE ATTENTAT** sur l'ensemble du territoire.

Plus d'infos : <https://www.gouvernement.fr/risques/comprendre-le-plan->



CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal se tiendra ce **mardi 3 novembre à 18h30 en Salle du Conseil de la Mairie.**

Les gestes barrières devront être strictement respectés.

Retrouvez l'ordre du jour : www.prevessin-moens.fr/le-conseil-municipal

Mairie de Prévessin-Moëns
27 chemin de l'église
01280 Prévessin-Moëns



communic@prevessin-moens.fr

04 50 40 51 09

Cet e-mail a été envoyé à { { contact.EMAIL } }
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Mairie de Prévessin-Moëns.

[Se désinscrire](#)

